



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4863

Théâtre des Célestins - Renouvellement du système informatisé du cintre - 4 Rue Charles Dullin, 69002 Lyon - Opération n° 02013003 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005

Direction de la Construction

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4863 - THEATRE DES CELESTINS - RENOUVELLEMENT DU SYSTEME INFORMATISE DU CINTRE - 4 RUE CHARLES DULLIN, 69002 LYON - OPERATION N° 02013003 - LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4369 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé le lancement des études de la présente opération pour un montant de 185 000 €HT.

Par délibération n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont l'autorisation de programme n° 2015-1, « Aménagements Culture et patrimoine 2015-2020 » programme 00005.

Etablissement ouvert en 1881 et situé au cœur de la métropole lyonnaise, le Théâtre des Célestins figure parmi les théâtres à l'italienne les plus performants d'Europe.

En 2005, le Théâtre des Célestins a fait l'objet d'une importante rénovation intégrant la motorisation et l'informatisation de la machinerie de la cage de scène, qui étaient historiquement mues manuellement.

Après 11 ans de service, le système de pilotage informatisé et motorisé a montré son utilité, mais il a aussi dévoilé ses limites. Il est aujourd'hui la source de dysfonctionnements répétitifs ainsi que des problèmes de maintenance liés à l'obsolescence du système informatique qui entravent et menacent la bonne marche des représentations du théâtre.

En 2015, face à ce constat, la Ville de Lyon et l'équipe du Théâtre des Célestins ont fait réaliser un diagnostic.

Ce diagnostic a montré la nécessité de remplacer le système en place et a étudié la faisabilité technique des travaux suivants :

- remplacement des équipements informatiques et du logiciel de pilotage ;
- changement du réseau de communication et des organes électromagnétiques attachés ;
- remplacement des organes électromagnétiques liés à des fonctions de sécurité ;
- mise en place d'une redondance du réseau de communication.

L'opération qui vous est présentée aujourd'hui consiste au remplacement du système de pilotage informatisé du cintre du théâtre.

Après consultation conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés publics, les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au scénographe Ducks Scéno

pour un montant de 90 005 €HT. Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet définitif (APD) est de 1 350 000 €HT (valeur mars 2019).

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2018/4369 du 17 décembre 2018 et n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n°02013003 « Renouvellement du système informatisé du centre au Théâtre des Célestins » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00005, AP n° 2015-1, opération n° 02013003, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 313, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2019 :	50 000,00 €HT ;
2020 :	900 000 ,00€HT ;
2021 :	305 000,00 €HT ;
2022 :	95 000,00 €HT.

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY